

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**Bodenreinigerstreifen**

Date de révision: 15.06.2023

Page 1 de 14

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

Bodenreinigerstreifen

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisation de la substance/du mélange**

Chiffons de nettoyage des sols

**Utilisations déconseillées**

Toute utilisation non conforme.

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société: bluu AG  
 Rue: Hohlstrasse 176  
 Lieu: CH-8004 Zürich  
 Téléphone: +41 (0)44 500 66 16  
 E-mail: hello@bluuwash.com  
 Internet: www.bluuwash.com

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:**

Centre Suisse d'Information Toxicologique (CSIT) CH-8032 Zurich Téléphone d'urgence nationale (24 h): 145 (Suisse : +41 44 251 51 51)

**Information supplémentaire**

Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) n° 2020/878)

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Acute Tox. 4; H302  
 Skin Irrit. 2; H315  
 Eye Dam. 1; H318  
 Aquatic Chronic 3; H412

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

**2.2. Éléments d'étiquetage****Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

Laurylsulfate de sodium  
 Phénol éthoxylé  
 (1-hydroxyéthylidène)bisphosphonate de tétrasodium

**Mention** Danger  
**d'avertissement:**

**Pictogrammes:****Mentions de danger**

H302 Nocif en cas d'ingestion.  
 H315 Provoque une irritation cutanée.  
 H318 Provoque de graves lésions des yeux.  
 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

### Bodenreinigerstreifen

Date de révision: 15.06.2023

Page 2 de 14

#### Conseils de prudence

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P501	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

#### Étiquetage particulier de certains mélanges

EUH208	Contient (R)-p-mentha-1,8-diène; d-limonène, linalol; 3,7-diméthyl-1,6-octadién-3-ol; DL-linalol. Peut produire une réaction allergique.
--------	--

#### 2.3. Autres dangers

Les substances contenues dans le mélange (>0,1%) ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.  
Ce produit ne contient aucune substance (> 0,1%) ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères. Ce produit ne contient aucune substance (> 0,1 %) ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2. Mélanges

##### Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
151-21-3	Laurylsulfate de sodium			50 - < 55 %
	205-788-1			
	Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, Aquatic Chronic 3; H302 H315 H318 H412			
9004-78-8	Phénol éthoxylé			7 - < 10 %
	500-013-6			
	Acute Tox. 4, Eye Dam. 1; H302 H318			
69011-36-5	Isotridécanol éthoxylé			5 - < 7 %
	500-241-6			
	Aquatic Chronic 3; H412			
3794-83-0	(1-hydroxyéthylidène)bisphosphonate de tétrasodium			5 - < 7 %
	223-267-7			
	Acute Tox. 4, Eye Irrit. 2; H302 H319			
5989-27-5	(R)-p-mentha-1,8-diène; d-limonène			0,3 - < 0,5 %
	227-813-5	601-096-00-2		
	Flam. Liq. 3, Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1B, Asp. Tox. 1, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 3; H226 H315 H317 H304 H400 H412			
78-70-6	linalol; 3,7-diméthyl-1,6-octadién-3-ol; DL-linalol			0,1 - < 0,2 %
	201-134-4	603-235-00-2		
	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1B; H315 H319 H317			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

### Bodenreinigerstreifen

Date de révision: 15.06.2023

Page 3 de 14

#### Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
		Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA	
151-21-3	205-788-1	Laurylsulfate de sodium	50 - < 55 %
		dermique: DL50 = > 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 1200 mg/kg Eye Dam. 1; H318: >= 20 - 100 Eye Irrit. 2; H319: >= 10 - < 20	
9004-78-8	500-013-6	Phénol éthoxylé	7 - < 10 %
		par voie orale: ATE = 500 mg/kg	
69011-36-5	500-241-6	Isotridécanol éthoxylé	5 - < 7 %
		par inhalation: CL50 = >1600 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = >2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = >2000 mg/kg	
3794-83-0	223-267-7	(1-hydroxyéthylidène)bisphosphonate de tétrasodium	5 - < 7 %
		par voie orale: ATE = 500 mg/kg	
5989-27-5	227-813-5	(R)-p-mentha-1,8-diène; d-limonène	0,3 - < 0,5 %
		dermique: DL50 = > 5000 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 2000 mg/kg Aquatic Acute 1; H400: M=1	
78-70-6	201-134-4	linalol; 3,7-diméthyl-1,6-octadién-3-ol; DL-linalol	0,1 - < 0,2 %
		dermique: DL50 = >5000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 2200 mg/kg	

#### Étiquetage du contenu conformément au ORRChim

>= 30 % agents de surface anioniques, 5 % - < 15 % agents de surface non-ioniques, 5 % - < 15 % phosphonates, substances odorantes (Limonene, Linalool, Hexyl cinnamal).

#### Information supplémentaire

Le produit ne contient pas de substances répertoriées SVHC >0,1% conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 § 59 (REACH).

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

##### Indications générales

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

##### Après inhalation

En cas d'accident par inhalation, transporter la victime hors de la zone contaminée et la garder au repos. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

##### Après contact avec la peau

Laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

##### Après contact avec les yeux

En cas de symptômes durables, consulter un ophtalmologiste. Irriguer les yeux avec une grande quantité d'eau pendant au moins 10-15 minutes, en maintenant les paupières ouvertes pour assurer un rinçage complet.

##### Après ingestion

Rincer la bouche abondamment à l'eau. Faire boire de l'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution). NE PAS faire vomir. Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**Bodenreinigerstreifen**

Date de révision: 15.06.2023

Page 4 de 14

**Moyens d'extinction appropriés**

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Extincteur à sec. Mousse résistante à l'alcool. Brouillard d'eau.

**Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau à grand débit.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Monoxyde de carbone.

**5.3. Conseils aux pompiers**

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

**Information supplémentaire**

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Aucune information disponible.

**Pour les non-secouristes**

Utiliser un équipement de protection individuelle (voir section 8).

**Pour les secouristes**

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Éviter une introduction dans l'environnement.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage****Pour la rétention**

Recueillir mécaniquement.

Traiter le matériau recueilli conformément à la section Élimination.

**Pour le nettoyage**

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Maniement sûr: voir paragraphe 7

Protection individuelle: voir paragraphe 8

Évacuation: voir paragraphe 13

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Utiliser un équipement de protection individuelle (voir section 8).

**Préventions des incendies et explosion**

Mesures usuelles de la prévention d'incendie. Les nuages de poussières peuvent présenter un risque d'explosion.

**Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail**

Selon le produit, toujours fermer le récipient de manière hermétique. Au poste de travail, ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer ni priser. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

**Information supplémentaire**

Éviter la formation de poussière.

Mesures générales de protection et d'hygiène: cf. chapitre 8

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

### Bodenreinigerstreifen

Date de révision: 15.06.2023

Page 5 de 14

#### Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

#### Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec: Matières explosives. Solides comburants (oxydants). Liquides oxydants. substances radioactives. matières infectieuses. Aliments pour humains et animaux.

#### Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Maintenir l'emballage au sec et bien fermé pour éviter une contamination et l'absorption d'humidité.

Température de stockage conseillée : 20 °C

Protéger contre: gel. Radiations UV/rayonnement solaire. forte chaleur. Humidité

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir section 1.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

##### Valeurs limites d'exposition (VME/VLE; Suva, 1903.f)

N° CAS	Substance	ppm	mg/m <sup>3</sup>	fib/ml	Catégorie	Origine
5989-27-5	D-Limonène	7	40		VME 8 h	
		14	80		VLE courte durée	

#### 8.2. Contrôles de l'exposition



##### Contrôles techniques appropriés

Les mesures techniques et l'application de méthodes de travail adéquates ont priorité sur l'utilisation d'équipements de protection personnelle.

La poussière doit être aspirée directement à l'endroit où elle se dégage.

##### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

##### Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection hermétiques. EN 166

##### Protection des mains

Porter des gants appropriés.

Matériau approprié:

FKM (caoutchouc fluoré). - Epaisseur du matériau des gants: 0,4 mm

Temps de résistance à la perforation: >= 8 h

Caoutchouc butyle. - Epaisseur du matériau des gants: 0,5 mm

Temps de résistance à la perforation: >= 8 h

CR (polychloroprènes, Caoutchouc chloroprène). - Epaisseur du matériau des gants: 0,5 mm

Temps de résistance à la perforation: >= 8 h

NBR (Caoutchouc nitrile). - Epaisseur du matériau des gants: 0,35 mm

Temps de résistance à la perforation: >= 8 h

PVC (Chlorure de polyvinyle). - Epaisseur du matériau des gants: 0,5 mm

Temps de résistance à la perforation: >= 8 h

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 2016/425 et au standard EN 374 qui en dérive.

Avant l'emploi, vérifier l'étanchéité/la perméabilité. Si les gants doivent être réutilisés, les nettoyer avant de les

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

### Bodenreinigerstreifen

Date de révision: 15.06.2023

Page 6 de 14

retirer et les conserver dans un endroit bien ventilé.

#### Protection de la peau

Protection du corps appropriée: Blouse de laboratoire.

Les standards minimaux applicables aux mesures de protection lors de la manipulation de substances de travail figurent dans le code TRGS 500 (D).

#### Protection respiratoire

Le port d'un masque respiratoire protecteur n'est pas nécessaire si l'utilisation s'effectue conformément aux règles et dans des conditions normales.

Une protection respiratoire est nécessaire lors de:

- Dépassement de la valeur limite
- Génération/dégagement de poussière

Appareil de protection respiratoire approprié : appareil avec filtre à particules (EN 143). Type: P1-3

La classe des filtres de protection respiratoire doit absolument être adaptée à la concentration max. du polluant (gaz/vapeur/aérosol/particules) pouvant être produit. En cas de dépassement, il faut utiliser des appareils indépendants! Il faut respecter les limitations du temps de port selon la Loi GefStoffV en relation avec les règles pour l'utilisation d'appareils de protection respiratoires.

#### Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	solide	
Couleur:	jaune	
Odeur:	caractéristique	
Seuil olfactif:	non déterminé	
Point de fusion/point de congélation:		non déterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:		non déterminé
Inflammabilité:		non déterminé
Limite inférieure d'explosivité:		négligeable
Limite supérieure d'explosivité:		négligeable
Point d'éclair:		négligeable
Température d'auto-inflammation:		négligeable
Température de décomposition:		non déterminé
pH-Valeur:		non déterminé
Viscosité cinématique:		négligeable
Hydrosolubilité:		non déterminé
Solubilité dans d'autres solvants		
non déterminé		
La vitesse de dissolution:		négligeable
Coefficient de partage n-octanol/eau:		SECTION 12: Informations écologiques
La stabilité de la dispersion:		négligeable
Pression de vapeur:		non déterminé
Densité:		non déterminé
Densité apparente:		non déterminé
Densité de vapeur relative:		négligeable
Caractéristiques des particules:		non déterminé

#### 9.2. Autres informations

##### Informations concernant les classes de danger physique

Dangers d'explosion

Les nuages de poussières peuvent présenter un risque d'explosion.

Combustion entretenue:

Pas de combustion auto-entretenue

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

## Bodenreinigerstreifen

Date de révision: 15.06.2023

Page 7 de 14

Température d'inflammation spontanée  
solide: non déterminé

Propriétés comburantes  
aucune/aucun

**Autres caractéristiques de sécurité**

Taux d'évaporation: non déterminé

Épreuve de séparation du solvant: non déterminé

Teneur en solvant: non déterminé

Teneur en corps solides: non déterminé

Point de sublimation: non déterminé

Point de ramollissement: non déterminé

Point d'écoulement: non déterminé

Viscosité dynamique: non déterminé

Durée d'écoulement: non déterminé

**Information supplémentaire**

Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Aucune information disponible.

**10.2. Stabilité chimique**

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.  
Cf. chapitre 10.5.

**10.4. Conditions à éviter**

Protéger contre: Radiations UV/rayonnement solaire. forte chaleur.

**10.5. Matières incompatibles**

Matières à éviter: Agents oxydants, fortes. Agents réducteurs, fortes.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Ne se décompose pas si utilisé dans les conditions prévues.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicocinétique, métabolisme et distribution**

Aucune donnée disponible.

**Toxicité aiguë**

Nocif en cas d'ingestion.

**ETAmél calculé**

ATE (orale) 1418 mg/kg; ATE (cutanée) > 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) > 20 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) > 5 mg/l

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
151-21-3	Laurylsulfate de sodium				
	orale	DL50 mg/kg	1200	Rat	ECHA Dossier OECD Guideline 401

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

## Bodenreinigerstreifen

Date de révision: 15.06.2023

Page 8 de 14

	cutanée	DL50 mg/kg	> 2000	Rat	ECHA Dossier	OECD Guideline 402
9004-78-8	Phénol éthoxylé					
	orale	ATE mg/kg	500			
69011-36-5	Isotridécanol éthoxylé					
	orale	DL50 mg/kg	>2000	Rat.		OCDE 423
	cutanée	DL50 mg/kg	>2000	Lapin.		OCDE 402
	inhalation (4 h) poussières/brouillard	CL50 mg/l	>1600	Rat.		OCDE 403
3794-83-0	(1-hydroxyéthylidène)bisphosphonate de tétrasodium					
	orale	ATE mg/kg	500			
5989-27-5	(R)-p-mentha-1,8-diène; d-limonène					
	orale	DL50 mg/kg	> 2000	Rat	ECHA Dossier	OECD Guideline 423
	cutanée	DL50 mg/kg	> 5000		ECHA Dossier	
78-70-6	linalol; 3,7-diméthyl-1,6-octadién-3-ol; DL-linalol					
	orale	DL50 mg/kg	2200	Souris	Dossier de l'ECHA	
	cutanée	DL50 mg/kg	>5000	Lapin	Dossier de l'ECHA	

**Irritation et corrosivité**

Provoque une irritation cutanée.  
Provoque de graves lésions des yeux.

**Effets sensibilisants**

Contient (R)-p-mentha-1,8-diène; d-limonène, linalol; 3,7-diméthyl-1,6-octadién-3-ol; DL-linalol. Peut produire une réaction allergique.

**Effets cancérigènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux**

Aucune donnée disponible.

**11.2. Informations sur les autres dangers****Propriétés perturbant le système endocrinien**

Ce produit ne contient aucune substance (> 0,1%) ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères.

**Autres informations**

Aucune donnée disponible.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité**

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

## Bodenreinigerstreifen

Date de révision: 15.06.2023

Page 9 de 14

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h]   [d]	Espèce	Source	Méthode
151-21-3	Laurylsulfate de sodium					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 29 mg/l	96 h	Pimephales promelas	ECHA Dossier	OECD Guideline 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r > 120 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus	ECHA Dossier	DIN 38412, part 9
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 3,15 mg/l	48 h	Artemia salina	ECHA Dossier	
	Toxicité pour les poissons	NOEC >= 1,357 mg/l	42 d	Pimephales promelas	Bulletin of Environmental Contamination	
	Toxicité pour les crustacés	NOEC 0,88 mg/l	7 d	Ceriodaphnia dubia	Environmental Toxicology and Water Quali	EPA-600/489/001
	Toxicité bactérielle aiguë	(CE50 135 mg/l)	3 h	activated sludge of a predominantly domestic sewage	Water Research 17(10): 1363-1368 (1983)	
69011-36-5	Isotridécanol éthoxylé					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 2,5 mg/l	96 h	Danio rerio	ECHA Dossier	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 2,5 mg/l	72 h	Scenedesmus subspicatus	ECHA Dossier	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 1,5 mg/l	48 h	Daphnia magna	ECHA Dossier	
	Toxicité pour les poissons	NOEC 1,097 mg/l	30 d	Pimephales promelas	ECHA Dossier	
	Toxicité pour les algues	NOEC 0,979 mg/l	3 d	Desmodesmus subspicatus	ECHA Dossier	
	Toxicité pour les crustacés	NOEC 0,74 mg/l	21 d	Daphnia magna	ECHA Dossier	
5989-27-5	(R)-p-mentha-1,8-diène; d-limonène					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 0,72 mg/l	96 h	Pimephales promelas	ECHA Dossier	OECD Guideline 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 0,32 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	ECHA Dossier	OECD Guideline 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 0,307 mg/l	48 h	Daphnia magna	ECHA Dossier	OECD Guideline 202
	Toxicité bactérielle aiguë	(CE50 209 mg/l)	3 h		ECHA Dossier	
78-70-6	linalol; 3,7-diméthyl-1,6-octadién-3-ol; DL-linalol					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 27,8 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	Dossier de l'ECHA	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 88,3 mg/l	96 h	Desmodesmus subspicatus	Dossier de l'ECHA	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 59 mg/l	48 h	Daphnia magna	Dossier de l'ECHA	

## 12.2. Persistance et dégradabilité

N° CAS	Substance				
	Méthode	Valeur	d	Source	
	Évaluation				

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

### Bodenreinigerstreifen

Date de révision: 15.06.2023

Page 10 de 14

151-21-3	Laurylsulfate de sodium			
	OECD 301B / ISO 9439 / CEE 92/69 annexe V, C.4-C	95%	28	ECHA Dossier
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			
69011-36-5	Isotridécanol éthoxylé			
	OECD 301B / ISO 9439 / CEE 92/69 annexe V, C.4-C	60- 80 %	28	
	Biodégradable.			
5989-27-5	(R)-p-mentha-1,8-diène; d-limonène			
	OECD 301D / CEE 92/69 annexe V, C.4-E	80 %	28	ECHA Dossier
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			
78-70-6	linalol; 3,7-diméthyl-1,6-octadién-3-ol; DL-linalol			
	OECD 301D / CEE 92/69 annexe V, C.4-E	64,2%	28	Dossier de l'ECHA
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

#### Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
151-21-3	Laurylsulfate de sodium	0
9004-78-8	Phénol éthoxylé	ca. -0,12 - ca. -0,11
3794-83-0	(1-hydroxyéthylidène)bisphosphonate de tétrasodium	-3
5989-27-5	(R)-p-mentha-1,8-diène; d-limonène	4,38
78-70-6	linalol; 3,7-diméthyl-1,6-octadién-3-ol; DL-linalol	2,84

#### FBC

N° CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
151-21-3	Laurylsulfate de sodium	ca. 4	Cyprinus carpio	REACH Registration D
69011-36-5	Isotridécanol éthoxylé	232,5		
5989-27-5	(R)-p-mentha-1,8-diène; d-limonène	864,8	no data	ECHA Dossier

### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

La conclusion précédente s'applique aux substances contenues dans le produit à partir de 0,1 %.

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

La conclusion précédente s'applique aux substances contenues dans le produit à partir de 0,1 %.

### 12.7. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible.

#### Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Recommandations d'élimination

Les réglementations nationales doivent être également observées! Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent. Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

### Bodenreinigerstreifen

Date de révision: 15.06.2023

Page 11 de 14

effectuée conformément à la directive allemande EAVK.

Liste de propositions pour les codes/désignations des déchets selon le CED :

#### Code d'élimination des déchets - Produit (RS 814.610.1, OMoD)

200129 Déchets urbains et déchets assimilés provenant des industries et des commerces (déchets ménagers et déchets assimilés provenant des commerces, des industries et des administrations), y compris les fractions collectées séparément; Fractions collectées séparément (autres que celles visées à la rubrique 15 01); Détergents contenant des substances dangereuses; déchet spécial

#### Code d'élimination des déchets - Résidus (RS 814.610.1, OMoD)

200129 Déchets urbains et déchets assimilés provenant des industries et des commerces (déchets ménagers et déchets assimilés provenant des commerces, des industries et des administrations), y compris les fractions collectées séparément; Fractions collectées séparément (autres que celles visées à la rubrique 15 01); Détergents contenant des substances dangereuses; déchet spécial

#### Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés (RS 814.610.1, OMoD)

150110 Déchets d'emballages, absorbants, chiffons d'essuyage, matériaux filtrants et vêtements de protection (non spécifiés ailleurs); Déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages collectés séparément dans les communes); Emballages contenant des résidus de substances ou de déchets spéciaux possédant des propriétés particulièrement dangereuses ou qui sont contaminés par de telles substances ou déchets spéciaux; déchet spécial

#### L'élimination des emballages contaminés

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### Transport terrestre (ADR/RID)

##### 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

##### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

##### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

##### 14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

#### Transport fluvial (ADN)

##### 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

##### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

##### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

##### 14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

#### Transport maritime (IMDG)

##### 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

##### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

##### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

##### 14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

#### Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

##### 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**Bodenreinigerstreifen**

Date de révision: 15.06.2023

Page 12 de 14

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.5. Dangers pour l'environnement**DANGEREUX POUR  
L'ENVIRONNEMENT:

Non

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Voir la section 6 - 8

**14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

négligeable

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 75

2010/75/UE (COV): non déterminé

2004/42/CE (COV): non déterminé

Indications relatives à la directive N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

2012/18/UE (SEVESO III):

**Information supplémentaire**

Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) n° 2020/878)

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

REACH 1907/2006 annexe XVII No (mélange): -

**Législation nationale**

Limitation d'emploi:

Tenir compte des restrictions prévues par l'ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs, OLT 5 (RS 822.115). Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit. Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

Teneur en COV (OCOV): 0,25 - 0,3 %

N° du tarif (OCOV): 3402.1190

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

**RUBRIQUE 16: Autres informations****Modifications**

Rev. 1,0; Première publication: 23.03.2023

Rev. 2,0: 15.06.2023 Les changements au chapitre: 2, 3, 8, 11, 12, 16

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**Bodenreinigerstreifen**

Date de révision: 15.06.2023

Page 13 de 14

**Abréviations et acronymes**

ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route  
 CAS: Chemical Abstracts Service  
 CLP: Classification, Labelling and Packaging of substances and mixtures  
 DNEL: Derived No Effect Level  
 d: day(s)  
 EINECS: European INventory of Existing Commercial chemical Substances  
 ELINCS: European List of Notified Chemical Substances  
 ECHA: European Chemicals Agency  
 EWC: European Waste Catalogue  
 IARC: INTERNATIONAL AGENCY FOR RESEARCH ON CANCER  
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
 IATA: International Air Transport Association  
 IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)  
 ICAO: International Civil Aviation Organization  
 ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)  
 GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals  
 GefStoffV: Gefahrstoffverordnung (Ordinance on Hazardous Substances, Germany)  
 h: hour  
 LOAEL: Lowest observed adverse effect level  
 LOAEC: Lowest observed adverse effect concentration  
 LC50: Lethal concentration, 50 percent  
 LD50: Lethal dose, 50 percent  
 NOAEL: No observed adverse effect level  
 NOAEC: No observed adverse effect concentration  
 NLP: No-Longer Polymers  
 N/A: not applicable  
 OECD/OCDE: Organisation for Economic Co-operation and Development/Organisation de coopération et de développement économiques  
 PNEC: predicted no effect concentration  
 PBT: Persistent bioaccumulative toxic  
 RID : Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses  
 REACH: Registration, Evaluation, Authorisation of Chemicals  
 SVHC: substance of very high concern  
 TRGS : Règles techniques pour les substances dangereuses  
 NU : Nations Unies  
 VOC: Volatile Organic Compounds

**Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]**

Classification	Procédure de classification
Acute Tox. 4; H302	Méthode de calcul
Skin Irrit. 2; H315	Méthode de calcul
Eye Dam. 1; H318	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 3; H412	Méthode de calcul

**Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

H226 Liquide et vapeurs inflammables.  
 H302 Nocif en cas d'ingestion.  
 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
 H315 Provoque une irritation cutanée.  
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
 H318 Provoque de graves lésions des yeux.  
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.  
 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**Bodenreinigerstreifen**

Date de révision: 15.06.2023

Page 14 de 14

EUH208 Contient (R)-p-mentha-1,8-diène; d-limonène, linalol; 3,7-diméthyl-1,6-octadién-3-ol; DL-linalol. Peut produire une réaction allergique.

**Information supplémentaire**

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

---

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*